

Unité de rattachement :	No : 2350	Nom : Département d'éducation et formation spécialisées	Code CAFF : 7502
--------------------------------	------------------	--	-------------------------

Sigle :	ASS4880	Espace réservé au Bureau des études Code CAFF confirmé :
Titre complet :	Orthodidactique du français au primaire 2	
Titre abrégé :		
Crédits :	4	
Objectifs du cours :	Ce cours est centré sur les pratiques orthodidactiques afin de favoriser l'articulation enseignement, apprentissage et évaluation des connaissances en lecture et en écriture auprès des élèves de l'adaptation scolaire du primaire. Il vise la mobilisation et la mise en relation systématique des connaissances théoriques, scientifiques et pratiques afin de répondre aux besoins d'enfants et d'élèves à risque d'éprouver ou éprouvant des difficultés scolaires en lecture-écriture. Il vise également à ce que la personne étudiante s'exprime clairement à l'oral et à l'écrit sur les contenus et enjeux du cours.	
Sommaire du contenu :	Les contenus sur l'apprentissage de l'écrit sont mobilisés dans une démarche d'analyse et de résolution de problèmes pour soutenir les enfants et les élèves éprouvant des difficultés en tenant compte de leurs connaissances et de leurs besoins. Ils sont aussi présentés à travers les étapes d'une démarche d'évaluation et d'intervention orthodidactiques en lecture-écriture, auprès d'enfants et d'élèves ayant des besoins particuliers en classe ordinaire ou en classe d'adaptation scolaire, au préscolaire-primaire.	
Compétences professionnelles en enseignement :	Compétences : 2, 3, 4, 5, 7 et 13	
Modalités d'enseignement :		
Conditions d'accès :	Avoir fait une demande de placement en stage 4 ou en pratique supervisée	
Cours concomitant(s) :		
Préalable(s) :	ASS4870 Orthodidactique du français au primaire 1	

Justifications et informations complémentaires

Réponses obligatoires

A. À quels besoins répond ce cours? Quels sont les éléments qui en justifient la création?

Il s'agit d'un cours obligatoire portant sur l'évaluation et l'intervention orthodidactique, ce qui correspond aux principales tâches des orthopédagogues en milieu scolaire.

B. Dans quel(s) programme(s) s'insère-t-il ? Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à venir)

C. Ce cours constitue-t-il la modification en tout ou en partie d'un ou de plusieurs cours actuels du répertoire? Non Oui

Si oui : Quel(s) cours remplace-t-il? : En partie le ASS6050 difficultés d'apprentissage en lecture-écriture au primaire, qui n'est pas suffisant. Le nouveau cours est plus dense et vise à accompagner également les stagiaires de 4e année dans leur insertion professionnelle.

Dans quel(s) programme(s) le remplacement doit-il être effectué? (Cochez la situation qui s'applique.)

Dans tous les programmes où le cours est offert.

Seulement dans certains programmes. Énumérez ces programmes : Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (code à déterminer)

D. À quelle fréquence prévoit-on offrir ce cours (nombre de groupes-cours par année et par trimestre)? 2 groupes par année à l'automne, qui se poursuivent à l'hiver (cours-année) pour accompagner les stagiaires

E. Dans quelle catégorie devrait se classer ce cours : magistral, atelier, technique, stage d'enseignement ou stage professionnel?

Magistral : indiquer le maximum pédagogique: 41.

Atelier : indiquer le maximum pédagogique:

Technique : veuillez indiquer le local particulier demandé _____

Stage en enseignement

Stage professionnel

Confirmation de la catégorie du cours par le Bureau des études :

F. S'agit-il d'une activité dont l'évaluation se fera selon le type succès-échec?

Non Oui et la demande a été autorisée par la doyen(ne) ou le doyen conformément au R5 (art.7.7) ou au R8 (art.9.6.1 i)

G. S'il s'agit d'une activité de cycles supérieurs soumise à une évaluation par un jury, sera-t-elle évaluée par une mention (Excellent, Très bien, Bien, Échec)? Non Oui

H. La création de ce cours implique-t-elle des ressources additionnelles (ressources humaines, incluant les auxiliaires d'enseignement, ou ressources matérielles et physiques)? Non Oui

Si oui, précisez les ressources qui sont requises :

Exigences de qualification pour l'enseignement (à titre indicatif) :

Diplôme :

Détenir un doctorat avec spécialisation dans le domaine de l'orthopédagogie en langage écrit ou, à défaut, dans un domaine connexe pertinent à l'orthodidactique de l'écrit.

Expérience :

Avoir une expérience depuis les dix dernières années, d'au moins trois ans dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage sur l'écrit dans les écoles primaires, en orthopédagogie ou en classe d'adaptation scolaire. Avoir une expérience correspondant au niveau scolaire primaire.

Équivalence

Détenir une maîtrise spécialisée dans le domaine des difficultés sur l'écrit en plus de 5 années d'expérience professionnelle correspondant aux niveaux scolaires abordés dans le cours et ce, dans le domaine spécifique du diagnostic et de la rééducation des difficultés d'apprentissage en langage écrit depuis les 10 dernières années.

Signature de la direction du département

Date

Évaluation par la Faculté/École des coûts associés à ce cours

<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun coût	
<input type="checkbox"/>	Coûts totaux évalués à :	\$

S'il y a des coûts associés à ce cours :

<input type="checkbox"/>	Les coûts seront puisés à même l'enveloppe budgétaire de la Faculté/École.
<input type="checkbox"/>	Budget demandé (voir tableau joint)

Signature de la direction administrative de la Faculté/École

Date